

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 18/12/2015, à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Brigitte BEAL, le Maire.

Les membres présents : Mmes BEAL, GUERRIN, VALOIS, BRUCHET, PRUNOT.

MM.BONIN, MEUGNIER, PUGEAUD, TOLLIE, MARMORAT, PERROUD.

Les membres absents : Mme FERNOUX (procuration Mme GUERRIN), M. MICHEL-ROUX (procuration Mme BEAL).

Secrétaire de séance : Micheline GUERRIN

Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 13/11/2015.

Point sur les travaux en cours :

Accessibilité Mairie :

La réception du chantier de l'ascenseur a eu lieu ce jour. L'ascenseur a été mis en service et il est fonctionnel. Il reste juste une réserve au niveau des travaux de zinguerie.

Un plot en béton sera réalisé devant la place de parking pour protéger l'ascenseur.

La signalétique a été commandée à Signaux Giraud pour un montant de 276.47€ TTC.

Le contrat de maintenance pour l'ascenseur a été signé pour un montant de 1549.20€ TTC annuel avec la société KONE.

La remise aux normes de la main courante de l'escalier intérieur de la mairie a été réalisée, il reste à mettre la bande podotactile en haut de l'escalier et à signaler les premières et dernières contre-marches en couleur.

Assainissement et réseau d'eau potable :

Le chantier sera arrêté les trois prochaines semaines.

Le réseau d'assainissement est fonctionnel Rue du Port et Rue du Massenay.

Les branchements individuels du réseau d'eau seront réalisés à compter du 11/01/2016.

Le revêtement provisoire de la voirie a été réalisé et le définitif est prévu au printemps.

La Rue du Port est réouverte durant les fêtes.

L'arrêt de bus est maintenu entre la rue du Port et rue de l'Etang Bonnot jusqu'à fin janvier.

Toiture église et toiture cantine :

Suite à des infiltrations d'eau sur le toit de la cantine, un devis a été signé pour 1448.40€ TTC avec l'entreprise Stéphane MEUGNIER.

Suite au défaut d'étanchéité sur la chapelle nord, un devis a été signé pour 1728€ TTC avec l'entreprise Stéphane MEUGNIER.

Clocher église :

L'entreprise Jean-Jacques FEVRAT a été contactée pour la réfection de l'arrêtier et la remise en état des tuiles (à refixer ou à changer). La commune louera une nacelle chez Loxam pour un coût de 1060.82€ TTC. Le 2nd Adjoint est chargé de refaire le stock de tuiles.

Sécurité Incendie :

Suite à l'absence de plans de sécurité, un devis a été signé avec la société Nationale incendie pour :

- la cantine/garderie pour un montant de 317.16€ TTC (un plan d'évacuation)
- les écoles pour un montant de 716.40€ TTC (trois plans d'évacuation)

Plateau ralentisseur :

Une subvention d'un montant de 1335€ a été versée par le Conseil Départemental dans le cadre de la répartition 2015 du produit des amendes de police.

DELIBERATIONS :

Indemnisation de sinistre :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de la société d'assurance GROUPAMA suite à un choc d'un véhicule contre une jardinière en béton de la salle de la Vieille Ferme. Suite au recours qui a été fait contre la société d'assurance adverse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter le chèque de remboursement de l'assureur adverse de 440€, correspondant au préjudice matériel subi.

Entente Intercommunale Enfance Jeunesse de Saint Marcel :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a participé en 2014 à l'accueil de loisirs de Saint Marcel à hauteur de 5666€ dans le cadre de l'Entente Intercommunale Enfance Jeunesse de Saint Marcel. Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre des services de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse, un accueil de loisirs est organisé sur la commune du 01/08 au 12/08/2016. Suite à la réunion de l'Entente Intercommunale en date du 04/11/2015, au cours de laquelle certaines communes ont formulé le souhait de limiter l'accès des enfants à l'accueil de loisirs de Saint Marcel, Madame le Maire propose donc de limiter l'accès des enfants d'Allériot pendant la période du 01/08 au 12/08/2016, proposition qui ne pénalise pas les parents puisqu'un service est proposé dans la commune et qui permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, et à 12 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal, décide de limiter l'accès à l'accueil de loisirs de Saint Marcel pendant la période d'ouverture d'un accueil de loisirs sur Allériot soit du 01/08 au 12/08/2016.

Gestion du personnel :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant le tableau des emplois, et considérant la nécessité de créer un nouvel emploi de rédacteur principal à 16H/35H, Madame le Maire propose à l'assemblée la

création d'un emploi de rédacteur principal permanent à temps non complet à raison de 16 heures par semaine à compter du 01/01/2016 et de supprimer l'emploi de rédacteur à 16H/35H. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au chapitre 012.

Acquisition d'une parcelle forestière à Montagny :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la SAFER a fait une proposition pour vendre à la commune une parcelle forestière enclavée dans les bois communaux de Montagny.

Cette parcelle détenue par un propriétaire privé n'a pas d'accès autre que par les bois communaux, ce qui nécessite une autorisation des affouagistes pour y accéder.

De plus, cette parcelle présente un intérêt en termes de bois de consommation.

La SAFER propose de vendre la parcelle boisée cadastrée C0211 d'une superficie de 2ha22a60ca pour un montant de 4408€, frais de SAFER inclus. Après avoir entendu l'exposé du Maire, et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'acquisition de cette parcelle appartenant au GROUPEMENT FORESTIER DE MONTAGNY substitué à la SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, située sur le territoire de la commune d'ALLEROT. Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire, pour accomplir toutes formalités pour cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

Les impôts fonciers et autres taxes seront à la charge de la commune à compter du 01/01/2016. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

L'acte de vente sera établi par Maître LANEL, notaire à Chalon/sur/Saône.

Taxe d'assainissement 2016 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que compte-tenu des investissements 2015 et des projets d'investissement futurs, il serait souhaitable d'augmenter la redevance d'assainissement collectif à compter du 01/01/2016, applicable en 2017 sur les consommations d'eau 2016.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de fixer à compter du 01/01/2016, la redevance d'assainissement comme suit :

- Jusqu'à 120 m³ d'eau : 1.20€/m³
- Au-delà de 120m³ d'eau : 0.12€/m³
- Une part fixe de 30€ par foyer

Le relevé des consommations d'eau, plafonnées à 300m³, pour le calcul de la redevance sera fourni par la SAUR en fin d'année.

Le Conseil Municipal décide d'autre part de maintenir à compter du 01/01/2016 la taxe de raccordement au réseau d'égout selon les dispositions de la délibération du 06/12/2002, à savoir 460€ par branchement ; et pour les nouvelles constructions à 1900€ par branchement selon les dispositions de la délibération du 01/06/2012 n°32.

Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle :

Vu l'augmentation de l'effectif des élèves accueilli à l'école maternelle et l'installation d'une classe de façon temporaire dans les locaux de l'école primaire, vu le constat et les prévisions de maintien des effectifs dans les prochaines années, et vu l'avis de l'inspection académique, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de donner délégation à Madame le Maire à lancer le marché de prestations intellectuelles relatif à la construction d'une extension de l'école maternelle pour un montant prévisionnel de 40 000 € HT ; Une mise en concurrence sera organisée afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour réaliser les prestations du marché.

Madame le Maire a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché. Madame le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016 :

- Extension et rénovation de l'école maternelle
- Aménagement de la Rue du Massenay jusqu'au Chemin de Traverse (réalisation de la bande de roulement)
- Réalisation de l'étude sur le réseau d'eaux pluviales (prévue au budget 2015) avec une réactualisation des devis et un lancement au début de l'année 2016
- Révision du zonage d'assainissement
- Etude de travaux d'assainissement collectif rue du Bois Verdenet
- Mise en place du radar pédagogique rue de la Grande Corvée
- Equipement Internet à la Vieille Ferme

Questions et informations diverses :

La commune participera au concours des décors de Noël 2015.

Le Conseil Municipal entend les comptes rendus des assemblées générales de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse (présentation du projet petite-enfance), du Syndicat des Eaux, du SYDRO, du SICED, de l'ATD, du SYDESL (prévoir les futurs travaux d'enfouissement des lignes) et des commissions communales «Communication» et « Scolaire ».

Le Conseil Municipal prend connaissance de remerciements divers pour le versement de subventions communales.

La cérémonie des vœux aura lieu le 08/01/2016 à 18H30, les conseillers municipaux sont conviés à partir de 14H pour la préparation de la salle.

Le bulletin municipal 2016 sera distribué entre le 09/01 et le 16/01/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.